

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42256

présenté par

M. Corbière, M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23970 de Mme Untermaier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« prennent en considération »

les mots :

« tiennent compte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous souhaitons que ces réformes « tiennent compte » et pas seulement « prennent en considération » les spécificités des métiers.